



Commune de Souleuvre en Bocage

Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bény-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

Information aux parents d'élèves **Réouverture des écoles**

Madame, Monsieur,

Comme annoncé par le Président de la République et son gouvernement, la France va, selon toute vraisemblance, entrer dans une nouvelle phase du plan de lutte contre l'épidémie actuelle qui va consister à un déconfinement progressif.

Il a notamment été demandé à chaque maire de réfléchir à permettre, dans le respect d'un protocole sanitaire strict, d'accueillir de nouveau les enfants au sein des établissements scolaires.

Dans cette réflexion, mon souci premier, partagé par l'ensemble des maires délégués et des directeurs d'école qui ont été étroitement associés aux discussions, est de garantir la sécurité de l'ensemble des enfants et des personnes travaillant sur chaque établissement scolaire.

Aussi, considérant que les conditions sanitaires ne sont actuellement pas réunies et qu'il nous faut procéder à plusieurs aménagements dans les locaux et les emplois du temps des agents, **j'ai décidé qu'elles ne pourraient être réouvertes qu'à partir du 25 mai prochain.**

A compter de cette date, il vous sera donc possible, si vous le souhaitez et en fonction des conditions d'accueil qui vous seront communiquées par le directeur de votre école, de remettre votre enfant à l'école exception faite pour les enfants scolarisés en petite et moyenne section.

Pour les plus petits, nous avons en effet fait le constat qu'il n'était pas possible de les accueillir dans des conditions sanitaires satisfaisantes. **Il n'y aura donc aucun accueil à l'école des enfants scolarisés en petite et moyenne section jusqu'à la fin de l'année scolaire.**

Pour les autres enfants, les circuits de transport et l'accueil à l'école seront assurés. Pour autant, les modalités de fonctionnement de l'école s'en trouveront profondément bouleversées. Ainsi, si la garderie et la restauration scolaire vous seront proposées les jours où votre enfant sera accueilli en classe en réponse aux familles qui n'ont pas d'autres solutions, il nous faudra appliquer un protocole sanitaire strict qui laissera peu de place aux jeux ou à la récréation. Les gestes barrières que vous connaissez tous devront s'appliquer aux enfants qui, tout au long de leur présence au sein de l'école, ne pourront plus jouer avec leurs camarades dans la cour et devront rester à leur place sans pouvoir se déplacer pour maintenir la distanciation sociale requise.

Enfin, jusqu'à la fin de cette année scolaire, j'ai également pris la décision qu'aucun accueil des enfants ne serait assuré le mercredi aussi bien au sein des écoles qu'au niveau du centre de loisirs à l'exception de l'accueil des enfants des personnels prioritaires comme nous l'avons mis en place depuis le début du confinement.

J'ai bien conscience que ces décisions sont lourdes de conséquence pour vos organisations personnelles mais il m'a semblé que la sécurité des enfants devait avant tout guider nos choix et qu'il était de ma responsabilité de m'en assurer, en concertation avec les autres élus en charge des sites scolaires et les directeurs d'école.

Je souhaitais vous en informer aussi rapidement que possible.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs et de mon dévouement à préserver la sécurité et le bien-être de vos enfants dans les établissements scolaires.

Le Maire
Alain DECLOMESNIL